

# BULLETIN PRINTANIER

## NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG



n°004



Après avoir passé 40 ans au service de notre commune, Mme Fabienne BENOIT, à fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1 avril 2021. Durant sa carrière professionnelle elle a côtoyé 4 Maires, Mr Joseph SCHWENGLER, Mr Michel MASTIO, Mr Benoît BAUMANN et finalement, Mme Monique LICHTBLAU.

Sa serviabilité, sa spontanéité, son dévouement, sa rigueur professionnelle, auront marqué nos esprits. Nous lui souhaitons de passer une heureuse et paisible retraite.

Mme Anne LEHMANN a repris le poste de secrétaire de Mairie. Afin de lui permettre de suivre des formations pour se perfectionner dans cette tâche, nous serons obligés de fermer ponctuellement le bureau de la Mairie. Vous pourrez rester informé des modifications horaires en temps réel, sur le site de PanneauPocket auquel nous avons adhéré. Vous trouverez ci-joint, dans le bulletin communal, un flyer explicatif, pour l'installation de l'application



**Notre Club déco nous a magnifiquement décorer le village pour l'arrivée du Lapin de Pâques, je les remercie pour toutes les heures qu'ils ont consacrées pour le découpage et la mise en**



**peinture des figurines et des œufs.**

Malheureusement, il est bien regrettable que lorsqu'on embellit le village, de marcher dans les déjections canines.

Pensez également à notre employé communal, qui entretient vos espaces verts, aux enfants qui se promènent dans l'herbe pour ramasser les fleurs, il est pourtant simple d'emporter un sac pour les ramasser, cela contribue également à la beauté de notre village.



**HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE : Attention à compter du 1er avril nouveaux horaires**

Lundi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 18h00 / Mardi de 8h00 à 12h00 / Jeudi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 18h00

Tél : 03 88 94 81 11 - messagerie : [contact@neewiller.fr](mailto:contact@neewiller.fr) - site : [www.neewiller.fr](http://www.neewiller.fr)

Permanence de Mme le Maire : jeudi de 10h à 11h et de 16h à 17h et les adjoints : sur RDV

## **COMMUNE DE NEEWILLER PRES LAUTERBOURG**

### **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/01/2021**

#### **Location de l'annexe de la mairie**

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide de louer l'annexe de la mairie à « L'ESPRIT COIFFURE » situé au 13 rue de Niederroedern 67470 Schaffhouse près Seltz pour y transférer et exercer son activité exploitation d'un salon de coiffure.

Fixe le montant du loyer mensuel de l'annexe de la mairie à 210 €.

Fixe l'avance des charges mensuelles à 40 €. Un décompte annuel des charges soldera les frais avancés par la commune.

Adopté à l'unanimité.

#### **Rapport annuel d'activité 2019 de la Communauté des communes de la Plaine du Rhin**

Le maire présente le rapport annuel d'activité 2019 de la Communauté des communes de la Plaine du Rhin de BEINHEIM

Le conseil municipal en prend acte

#### **Travaux Salle Polyvalente – Création d'une extension SAS d'entrée**

Le maire propose au conseil municipal, de déposer une demande de permis pour le projet de travaux d'extension de la salle polyvalente de Néewiller, création d'un SAS d'entrée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de retenir le devis de l'entreprise TRYBA LE VERANDIER ZA Le Bosquet 67580 MERTZWILLER, pour un montant HT de 11 036,62 €, TTC 13 243,94 €, autorise Mme le Maire à passer commande, et à déposer la demande de permis de construire.

Les crédits seront inscrits au budget communal.

Adopté à l'unanimité.

#### **Adhésion au contrat de prévoyance et de santé du Centre de Gestion**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :**

**D'ADHERER** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les risques

**D'ACCORDER** sa participation financière aux fonctionnaires été agents de droit public et de droit privé en activité pour :

##### **A) LE RISQUE SANTE**

a) Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;

b) Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : le montant forfaitaire mensuel de participation par agent sera de 16€

##### **B) LE RISQUE REVOYANCE**

Pour ce risque la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Bas-Rhin

AUTORISE le Maire à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant

Adopte à l'unanimité.

#### **Projet de Marché local**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise

Autorise l'organisation d'un marché local dans la cour de l'école les samedis

Décide, pour soutenir l'initiative, et de ne pas appliquer de droit de place pendant un an.

Décide de fournir gratuitement l'électricité aux exposants pendant un an

Décide de se réserver le droit de fixer des tarifs

Autorise le maire à signer une convention avec l'Association « le Terroir de nos villages », 21D, rue de la gare 67690 HATTEN

Adopté à l'unanimité

#### **Droit de Prémption Urbain**

Le maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner ou déclaration d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption de la commune des parcelles suivantes :

- n° 219/209 et 221/210 sections 15 - Kirichtal à NEEWILLER

- n°107 et 218/207 section 1 – Kirichtal à NEEWILLER

le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption sur ces parcelles

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/02/2021

### Remplacement du poteau d'incendie 5 rue Haute-Vienne – Fonds de concours

Sur le rapport de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité,

-d'accepter le fonds de concours instauré par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin dans le cadre de l'installation et le renouvellement des poteaux d'incendie (hors lotissement et sinistre),

-d'informer la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin que les travaux de remplacement du poteau d'incendie au 5 rue de la Haute-Vienne s'élève à 3 505,48 € TTC,

-que déduction faite du FC TVA (575,04 €), le déficit s'élève à 2 930,44 €,

-qu'au vu de ce qui précède, le conseil municipal sollicite un fonds de concours de la Communauté de Communes de 1 465,22 €, représentant 50 % du déficit de l'opération.

### Désignation d'un membre pour présenter le compte administratif 2020 de la commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne M. Vincent CLAUSS pour présenter le compte administratif de la commune de l'exercice 2020.

Adopté à l'unanimité

### Compte administratif 2020 et restes à réaliser

Conformément aux articles L 181-7 et R 81-2 du code des communes, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Vincent CLAUSS désigné pour présenter le compte administratif, approuve le compte administratif 2020 de la commune qui se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 281 642,60 €

Recettes de fonctionnement : 473 281,17 €

Dépenses d'investissement : 40 210,72 €

Recettes d'investissement : 49 792,63 €

Et vote les restes à réaliser en section d'investissement comme suit :

Dépenses : 74 000 €

Recettes : 0 €

Adopté à l'unanimité

### Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants : Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

|   |                     |
|---|---------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                       |                     |
| Résultat de l'exercice 2020                             | 76 625,47 €         |
| Résultats antérieurs reportés                           | 115 013,10 €        |
| Résultats à affecter                                    | <b>191 638,57 €</b> |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b> |                     |
| Solde d'exécution cumulé d'investissement               | 9 581,91 €          |
| Solde des restes à réaliser d'investissement            | 74 000,00 €         |
| Besoin de financement                                   | 64 418,09 €         |
| Affectation   | 191 638,57 €        |
| Affectation en réserves R1068 en investissement         | 64 418,09 €         |
| Report en fonctionnement R002                           | 127 220,48 €        |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat  
Décide d'affecter le résultat comme suit :

|  |              |
|--|--------------|
| Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020 pour affectation  | 191 638,57 € |
| Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)   | 64 418,09 €  |
| Solde disponible affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) compte-tenu du déficit des restes à réaliser | 127 220,48 € |
| Excédent d'investissement au c/001   | 9 581,91 €   |

Adopté à l'unanimité

#### **Compte de gestion 2020**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, le compte de gestion 2020 de la commune, édité par le Trésorier de Lauterbourg.

Adopté à l'unanimité.

#### **Participation de la commune de Scheibenhart pour l'assurance transport**

Le montant de l'assurance pour le transport du regroupement pédagogique payé par la commune s'élève à 169,62 € pour 2021. Le coût est à répartir entre les communes de Néewiller et de Scheibenhart.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de demander une participation de 84,81 € à la commune de SCHEIBENHARD.

Adopté à l'unanimité

#### **Décompte des charges 2020 des locataires**

Le Conseil Municipal décide d'accepter les décomptes des charges pour 2020 des logements

Adopté à l'unanimité

### **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/03/2021**

#### **Vote des taux de la fiscalité directe locale - Fixation des taux des taxes foncières et de la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2021**

Par délibération du 12/06/2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 14,83 %

TFPB : 8,06 %

TFPNB 35,26 %

CFE : 16,57 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 21,23 % (soit le taux communal de 2020 : 8,06% + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 13,17%),

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFPB : 21,23 %

TFPNB : 35,26 %

CFE : 16,57 %

Adopté à l'unanimité

## **BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le budget primitif 2021 de la commune, qui se présente comme suit avec les restes à réaliser :

Dépenses de fonctionnement : 462 489,48 €

Recettes de fonctionnement : 462 489,48 €

Dépenses d'investissement : 307 768,48 €

Recettes d'investissement : 307 768,48 €

Adopté à l'unanimité

## **Avis d'enquêtes publiques**

Le Maire présente au conseil municipal, la demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL Œufs Modery pour exploiter un élevage de poules pondeuses plein air (68850 emplacements) à LAUTERBOURG

Le conseil municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à l'EARL Œufs Modery à l'enquête publique pour l'exploitation d'un élevage de poules pondeuses plein air (68850 emplacements) à LAUTERBOURG

Adopté à l'unanimité

## **Avis d'enquêtes publiques**

Le Maire présente au conseil municipal, la demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement pour l'extension d'une installation de méthanisation de déchets non-dangereux située route d'Oberlauterbach – Lieu-dit Zwiebelgarten à WINTZENBACH

Le conseil municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à l'enquête publique pour l'extension d'une installation de méthanisation de déchets non-dangereux située route d'Oberlauterbach – Lieu-dit Zwiebelgarten à WINTZENBACH

Adopté à l'unanimité

## **Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Le maire présente le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, le Conseil municipal en prend acte.

## **Déplacement de la limite d'agglomération : Position des panneaux de localisation de Néewiller/L sur la RD89 en venant de Mothern**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la position actuelle des panneaux de localisation de Néewiller/L, sur la RD 89 en venant de Mothern, se situent avant la fin de la zone urbanisée et qu'il y a lieu de procéder à une mise à jour de la limite d'agglomération.

Elle propose de fixer la limite d'agglomération à la hauteur des dernières constructions, de déplacer le panneau d'entrée de l'agglomération sur la RD 89, à l'entrée et à la sortie de la rue de Mothern au PR : 3-360 (ancienne position était : PR : 3+316), et de prendre les mesures utiles pour la sécurité sur les voies communales. Un arrêté sera pris en ce sens

Le conseil municipal après avoir délibéré émet un avis favorable et autorise Mme le Maire à prendre les mesures pour le déplacement de la limite d'agglomération comme proposé par le Maire.

**COVID-19 LAUTERBOURG**

**DÉPISTAGE GRATUIT**

**TEST PCR**

Tous les mardis et vendredis  
du mois d'avril  
de 11h à 16h30

à la Salle Polyvalente de la Lauter

Se munir de la carte vitale

Accès sans RDV

**A compter du mardi 6 avril**

## **Cimetière**

Trois poubelles sont à votre disposition pour les déchets du cimetière, deux poubelles pour les déchets verts et une poubelle pour les autres déchets

Nous constatons que le tri n'est pas respecté !!!

Merci de ne mettre que les déchets verts dans les conteneurs « déchets verts » (des affiches sont en place), et de mettre tout le reste dans le dernier conteneur.

Nous comptons sur votre compréhension

*Les personnes qui n'ont pas ramené le « consentement à l'utilisation des données du registre de l'état civil » sont priées de le déposer à la mairie au plus vite pour figurer dans les rubriques anniversaires ou état civil des prochains bulletins communaux (ne concerne que les personnes de 70ans et +)*

### DECES

*Mme MEYER Marie-Thérèse née BUCH  
est décédée le 12 mars 2021 à l'âge de 73 ans*

*Sincères condoléances à la famille*



### HEUREUX ANNIVERSAIRE

*M. DEMANT Gérard 71 ans le 03/04*

*Mme SCHMITT Jeanne 73 ans le 07/04*

*M. WEBER André 76 ans le 18/04*

*Mme GLESS Mireille 72 ans le 20/04*



*M. MULLER Edouard 79 ans le 02/05*

*Mme JENKNER Jeannine 70 ans le 04/05*

*Mme FRITZ Madeleine 73 ans le 10/05*

*M. HEINTZ Robert 72 ans le 13/05*

*M. HEINTZELMANN Antoine 86 ans le 12/06*

*Mme MASTIO Rose 81 ans le 21/06*

*M. SCHWENGLER Joseph 96 ans le 29/06*



### **RAPPEL :**

Il y aura une benne, pour déposer vos vieux journaux et papiers du jeudi 1er au lundi 5 avril 2021, au stade de football de Néewiller/L

## Programmes d'intérêt général Rénov'Habitat et Soutien à l'Autonomie par la CEA

**Réduire sa facture de chauffage, Réhabiliter un logement devenu vétuste, Valoriser et Sauvegarder son patrimoine vacant, Sécuriser ses loyers ou recettes locatives, ou encore Adapter son logement ou celui d'un proche à la perte d'autonomie** sont autant de priorités sur lesquelles la Collectivité européenne d'Alsace apporte des solutions à travers son expertise technique et financière.

Vous êtes propriétaire ou copropriétaire de votre logement, la Collectivité européenne d'Alsace peut vous accompagner dans votre projet de travaux d'amélioration de votre habitat. En effet, rénover ou adapter son logement c'est améliorer son confort de vie au quotidien et diminuer sa consommation énergétique.

La Collectivité européenne d'Alsace a mis en place des appuis pour vous accompagner financièrement dans vos projets de travaux de rénovation énergétique, de sauvegarde et valorisation de l'habitat patrimonial et d'adaptation du logement liés à la perte d'autonomie avec un suivi à chaque phase de votre projet : choix des travaux à effectuer, demande de subvention, élaboration d'un plan de financement mobilisant toutes les aides possibles ou encore visite d'un professionnel spécialisé dans votre problématique de travaux (ergothérapeute, thermicien...). Pour les propriétaires n'ayant pas de projet de travaux mais souhaitant mieux maîtriser leur consommation énergétique, des visites à domicile peuvent aussi être réalisées.

Si vous envisagez des « travaux d'amélioration de votre logement », un seul réflexe, contactez l'opérateur proche de chez vous :

\*pour des travaux de rénovation : la société URBAM Conseil au 03.67.10.35.12 ou par mail [pig67@urbam.fr](mailto:pig67@urbam.fr) et consultez le site <http://www.urbam.fr> ; **hors périodes de restrictions sanitaires permanences sur RDV à Haguenau** (2ème et 4ème jeudi du mois de 14h à 15h30 à la Maison de la CeA (3 rue des Sœurs), **Niederbronn-les-Bains** (2ème et 4ème jeudi du mois de 17h à 18h à la CC du Pays de Niederbronn-les-Bains (5 place du Bureau), **Wissembourg** (1er jeudi du mois de 13h30 à 15h à l'Unité Technique de la CeA (22 rue Alfred Kastler Zone d'Activité Sud) et 3ème jeudi du mois de 13h30 à 15h à la CC du Pays de Wissembourg (4 quai du 24 novembre) permanence sur RDV à **Hohwiller** (3ème jeudi du mois de 16h30 à 17h30 à la CC de l'Outre Forêt 4 rue de l'Ecole)

\*pour les travaux de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial : le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord au 03.88.01.49.59 ou par mail [contact@parc-vosges-nord.fr](mailto:contact@parc-vosges-nord.fr) ou le CAUE du Bas-Rhin (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement) au 03.88.15.02.30 ou par mail [caue@caue67.com](mailto:caue@caue67.com)

\*pour les économies sur factures d'énergie : le SLIME : un chargé de visite SLIME au 03.88.76.63.01 ou [slime@bas-rhin.fr](mailto:slime@bas-rhin.fr)

\*pour les travaux d'adaptation du logement : le CEP CICAT au 03.88.76.15.50 ou par mail [contact@cep-cicat.com](mailto:contact@cep-cicat.com) ; **hors périodes de restrictions sanitaires permanences à Haguenau** (1er et 3ème mercredi du mois de 9h à 11h au Centre Médico-social 11 boulevard de l'Europe), **Wissembourg** (1er et 3ème mardi du mois de 9h à 11h au Centre Médico-Social, Cour de la Commanderie 2A rue de l'Ordre Teutonique)

Pour toutes questions juridiques, financières et fiscales, vous avez également la possibilité de contacter l'ADIL : les consultations sont assurées par téléphone au 03.88.21.07.06, par courrier électronique (formulaire de contact sur [www.adil67.org](http://www.adil67.org)) ou sur rendez-vous par visioconférence toute la journée aux horaires habituels d'ouverture.

Retrouvez également toute l'information sur le site de la collectivité européenne d'Alsace : <https://www.bas-rhin.fr/habitat-environnement/relever-son-logement/>

### **LAUTERBOURG**      **Permanence Accueil Fiscal de Proximité**

La plage horaire de réception du public pour la permanence de LAUTERBOURG va être élargie durant la période des déclarations des revenus de l'année 2020.

La réception continuera à se faire uniquement sur RDV.

A compter du 31 mars 2021 et jusqu'au 9 juin 2021, les RDV seront possibles de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

#### Information pratique :

Date limite de dépôt de la déclaration papier : jeudi 20 mai 2021

Date limite de dépôt de la déclaration sur internet : mardi 8 juin 2021

### **HARAS DE LA NEE**

2 avril : Concours saut obstacles et dressage      -      3,4 et 5 avril : Concours complet d'équitation

16, 17 et 18 avril : Concours d'attelage      -      5 et 6 juin : Fête du Haflinger

16, 17 et 18 juillet : Concours Saut d'Obstacles      -      24, 25 et 26 septembre : Concours Saut d'Obstacles

**Bien entendu leur déroulement sera en respect des gestes barrières et des conditions sanitaires dans lesquelles elles pourront avoir lieu et est conditionné aux conditions sanitaires en vigueur au moment donné.**

## RENTREE 2021/2022

Les dossiers d'inscription pour la rentrée 2021/2022 concernant les élèves de petites sections sont disponibles à la mairie.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter les directrices du regroupement pédagogique. **Ecole de Néewiller** : 03.88.54.61.79 / **Ecole de Scheibenhard** : 03.88.54.67.07

**Les élections régionales et départementales auront lieu  
les dimanches 13 et 20 juin 2021**



## Information BIBLIOTHEQUE de Néewiller-près-Lauterbourg

**Nouveauté** : à partir de janvier 2021 l'emprunt des livres à la bibliothèque est **gratuit** pour tous.

N'hésitez pas à venir découvrir les nombreux livres que nous avons : livres pour enfants, pour adultes : roman, recette, jardinage, gros caractères...

Vous pouvez également créer un compte à la BDBR (bibliothèque départementale du Bas-Rhin) afin de réserver des livres : <http://biblio.bas-rhin.fr/>

La Médiathèque Numérique 67 est un service proposé par la **Collectivité européenne d'Alsace**. Au programme : **cinéma, musique, livres numériques, livres audio, presse et jeux vidéo**. Et aussi des savoirs et de nouvelles compétences à apprendre ! Un espace dédié de ressources sélectionnées pour les enfants ravira parents et éducateurs. Ce service offert par la **Bibliothèque d'Alsace** est accessible aux usagers du réseau de l'ancienne Bibliothèque départementale du Bas-Rhin.

Profitez de ces ressources en ligne n'importe où, n'importe quand, directement sur ce site web, ou en installant l'application pour tablette et smartphone "**Ma Medi@theque**".

|                                 |                                 |
|---------------------------------|---------------------------------|
| Mardi 09/03 de 15h45 à 16h30    | Mercredi 10/03 de 10h00 à 11h00 |
| Samedi 13/03 de 9h à 10h        |                                 |
| ////////////////////            | Mercredi 17/03 de 14h00 à 15h00 |
| Mercredi 24/03 de 14h00 à 15h00 |                                 |
| Samedi 27/03 de 9h à 10h        |                                 |
| Mardi 30/03 de 15h45 à 16h30    | Mercredi 31/03 de 14h00 à 15h00 |
| Mercredi 07/04 de 14h00 à 15h00 |                                 |
| Samedi 10/04 de 9h à 10h        |                                 |
| Mardi 13/04 de 15h45 à 16h30    | Mercredi 14/04 de 14h00 à 15h00 |
| Mercredi 21/04 de 14h00 à 15h00 |                                 |
| Fermée du 25/04 au 10/05        |                                 |
| Mardi 11/05 de 15h45 à 16h30    | Mercredi 12/05 de 14h00 à 15h00 |
| Mercredi 19/05 de 14h à 15h     |                                 |
| Samedi 22/05 de 9h à 10h        |                                 |
| Mardi 25/05 de 15h45 à 16h30    | Mercredi 26/05 de 14h00 à 15h00 |

A bientôt,

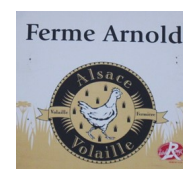
Caroline et Véronique

## EARL Ferme Arnold

Vente de poulets fermiers à la ferme Arnold

le samedi 29 mai 2021 et le samedi 05 juin 2021

Tél. : 03 88 94 84 29 / 06 14 92 16 83



# Un semestre autour de l'Alsace ponctué de rencontres

## Des artistes



### Des artistes des sentiers du théâtre



Qui ont sollicité notre créativité et notre imaginaire pour réaliser un court métrage instrumentalisé et pour créer l'histoire du prochain spectacle.

### Serge Rieger



Qui nous fait découvrir l'alsacien à travers les chansons.



### Lisa, l'Alsacienne



Qui nous a fait découvrir les costumes alsaciens et qui nous apprend des danses folkloriques.

## Jean-Michel et le Père-Noël



### Caroline Kabel



Qui nous permet d'emprunter des livres à la bibliothèque et de découvrir de belles histoires à travers des kamishibai et des albums.



## Des stagiaires



Qui nous ont aidés lors des activités

## Des parents



Qui nous ont permis de faire une semaine du goût autour de plats traditionnels alsaciens.

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Autorisation environnementale

Installation soumise à autorisation administrative  
au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement

Une enquête publique est prescrite sur la demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL OEUFIS MODERY en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin une autorisation environnementale pour d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, à savoir un élevage de poules pondeuses plein air (68850 emplacements), sur le territoire de la commune de Lauterbourg.

L'enquête, d'une durée de 44 jours se déroulera du lundi 15 mars 2021 au mardi 27 avril 2021 inclus, en mairie de Lauterbourg.

La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou portant refus d'autorisation.

La Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné monsieur Christian MEYER, urbaniste qualifié, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête relatif à ce projet est assorti d'une étude d'impact, de l'avis de l'Autorité Environnementale, de la réponse de l'exploitant à l'avis de l'Autorité Environnementale et des autres avis obligatoires qui ont été rendus (conformément aux articles R.181-18 à R.181-32 du Code de l'environnement).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête pourra être consulté par le public :  
- sur support papier, à la mairie de Lauterbourg, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,  
- sur un poste informatique, à la mairie de Lauterbourg, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,  
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante :  
Politiques publiques > Environnement, prévention des risques naturels et technologiques > ICPE - Installations classées pour la protection de l'environnement > Liste des ICPE soumises à autorisation > Communes Lauterbourg sous la rubrique EARL OEUFIS MODERY;

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans la mairie de Lauterbourg aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.  
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Lauterbourg, siège de l'enquête (19-21 rue de la 1ère Armée 67630 Lauterbourg)  
- par voie électronique, à l'adresse mail dédiée : [pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr) en mentionnant comme objet « Enquête publique EARL OEUFIS MODERY à Lauterbourg »

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur pendant les permanences prévues ci-dessous sont consultables au siège de l'enquête. Les observations et propositions transmises par le public au commissaire enquêteur sur l'adresse mail dédiée seront accessibles sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à la même adresse que celle citée supra pour le dossier.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants à la mairie de Lauterbourg aux jours et heures suivants :

|                          |              |          |
|--------------------------|--------------|----------|
| - Jeudi 18 mars 2021     | de 14 h 00 à | 17 h 30  |
| - Lundi 29 mars 2021     | de 14 h 00 à | 17 h 30  |
| - Mercredi 07 avril 2021 | de 14 h 00 à | 17 h 30  |
| - Samedi 17 avril 2021   | de 09 h 00 à | 12 h 00  |
| - Mardi 27 avril 2021    | de 14 h 00 à | 17 h 30. |

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, sur support papier, à la mairie de Lauterbourg et à la préfecture du Bas-Rhin (bureau 103) et, par voie dématérialisée, sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, cité ci-dessus, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations pourront être demandées auprès de monsieur Daniel MODERY de l'EARL OEUFIS MODERY, responsable du projet (2 chemin Heckenau 67630 Lauterbourg)  
Des informations relatives à l'enquête pourront être également consultées sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

\* \* \*



**ENTREPRISE POUR ENLEVEMENT**

**NIDS DE GUEPES**

« Nid Est 67 »

M. Florian NEICHEL 06 79 63 17 91



**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

L'EARL SCHNEIDER – FERME FAUST, DONT LE SIÈGE SOCIAL EST SITUÉ 50 RUE D'EBERBACH 67470 WINTZENBACH, A DÉPOSÉ UN DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT POUR L'EXTENSION D'UNE INSTALLATION DE MÉTHANISATION DE DÉCHETS NON-DANGEREUX SITUÉE ROUTE D'OBERLAUTERBACH – LIEU-DIT ZWIEBELGARTEN À WINTZENBACH.

À CET EFFET, LA PRÉFÈTE A PRESCRIT PAR ARRÊTE QU'UNE CONSULTATION DU PUBLIC SERA OUVERTE DANS LA COMMUNE DE WINTZENBACH **DU LUNDI 15 MARS 2021 AU LUNDI 26 AVRIL 2021 INCLUS** PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX DE LA MAIRIE.

PENDANT LA DURÉE DE LA CONSULTATION, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT EN MAIRIE DE WINTZENBACH OU ADRESSER TOUTE CORRESPONDANCE A LA MAIRIE OU A LA PRÉFECTURE DU BAS-RHIN (DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL – BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE – 5, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE – 67073 STRASBOURG CEDEX) OU LE CAS ÉCHÉANT, PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ([PREF-CONSULTATION-DU-PUBLIC@BAS-RHIN.PREF.GOUV.FR](mailto:PREF-CONSULTATION-DU-PUBLIC@BAS-RHIN.PREF.GOUV.FR)) EN MENTIONNANT COMME OBJET « CONSULTATION DU PUBLIC EARL SCHNEIDER FERME FAUST A WINTZENBACH ».

L'AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR PRENDRE LA DÉCISION D'ENREGISTREMENT EST LA PRÉFÈTE DU BAS-RHIN.

L'INSTALLATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN ARRÊTE PRÉFECTORAL D'ENREGISTREMENT, ÉVENTUELLEMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES AUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES FIXÉES PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PRÉVU AU I DE L'ARTICLE L.512-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, OU D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE REFUS D'ENREGISTREMENT.



**RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ**  
POUR LUTTER CONTRE  
**L'INFLUENZA AVIAIRE**  
DANS LES BASSES COURS



– Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique  
– Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

**Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

**Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :**

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

**Si une mortalité anormale est constatée :** conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

## URGENCES

**SAMU 15**

**POMPIERS 18**

**POLICE SECOURS 17**

**GENDARMERIE 03 88 94 80 12**

**Numéro d'urgence européen 112**

**Société du PIPELINE sud Européen : 04 42 05 01 64**

En l'absence des médecins traitants, de samedi midi à lundi 7h. En cas d'urgence vitale appelez le 15.

Infirmières : 03 88 54 67 72 à Lauterbourg / 03 88 07 12 89 à Mothern

Masseurs / Kinésithérapeutes : Sophie SCHMITT 14, route de Lauterbourg 67470 MOTHERN  
(soins au cabinet et à domicile) 03 88 54 29 44 / 06 82 14 31 19

Cabinet de kinésithérapie à Lauterbourg :

\* cabinet du Parc - 5, rue du Faubourg / 03 88 94 81 07

\* cabinet à la gare - 3b, place de la Gare / 03 68 03 29 74 : Thomas THIERSE, Caroline CHRISTEN,

Anne Sophie MAZERAND et Adrien PEREIRA.

## SERVICE DE GARDE

Médecin: 03 69 55 33 33

Ambulances: Greiner 03 88 86 51 43

Taxi Pons Philippe: 06 18 88 32 94/philippepons67@sfr.fr

## PHARMACIE DE GARDE :

### AVRIL

Vendredi 2/04 : Ph. De la Paix - WISSEMBOURG

Samedi 3/04 : Ph. Thermes / MERKWILLER/PECHELBRONN

Dimanche 04/04 : Ph. Centrale / WISSEMBOURG

Lundi 5/04 : Ph. de Seebach - SEEBACH

Samedi 10/04 : Ph. Centrale / WISSEMBOURG

Dimanche 11/04 : Ph. de Betschdorf/BETSCHDORF

Samedi 17/04 : Ph. de la Paix / WISSEMBOURG

Dimanche 18/04 : Ph. Thermes / MERKWILLER/PECHELBRONN

Samedi 24/04 : Ph. de la Paix / WISSEMBOURG

Dimanche 25/04 : Ph. Centrale / WISSEMBOURG

### JUIN

Samedi 5/06 : Ph. de Lembach - LEMBACH

Dimanche 6/06 : Ph. Geissert - HATTEN

Samedi 12/06 : Ph. Jaehn - LAUTERBOURG

Dimanche 13/06 : Ph. Rohrbacher MOTHERN

Samedi 19/06 : Ph. de Seebach - SEEBACH

Dimanche 20/06 : Ph. de Lembach - LEMBACH

Samedi 26/06 : Ph. de l'Europe / WISSEMBOURG

Dimanche 27/06 : Ph. Jaehn - LAUTERBOURG

### MAI

Samedi 1/05 : Ph. Cantonale - SOULTZ/SOUS/FÔRETS

Dimanche 2/05 : Ph. de la Paix / WISSEMBOURG

Samedi 8/05 : Ph. de l'Europe / WISSEMBOURG

Dimanche 9/05 : Ph. de la Paix / WISSEMBOURG

Jeudi 13/05 : Ph. Jaehn - LAUTERBOURG

Samedi 15/05 : Ph. Nowak Deiss - SELTZ

Dimanche 16/05 : Ph. Cantonale - SOULTZ/SOUS/FÔRETS

Samedi 22/05 : Ph. Geissert - HATTEN

Dimanche 23/05 : Ph. de l'Europe / WISSEMBOURG

Lundi 24/05 : Ph. de la Paix / WISSEMBOURG

Samedi 29/05 : Ph. Rohrbacher - MOTHERN

Dimanche 30/05 : Ph. Nowak Deiss - SELTZ



**A.B.R.A.P.A.** Association Bas-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées. Tél.: 03 88 54 27 54

**A.F.A.L. Bureau et siège Social** : 8 Bld Hanauer 67500 Haguenau. Tél.: 03 88 93 11 00, Fax: 03 88 93 11 22, Email: info@afal.eu.  
Bureau secondaire : 16, rue du Général de Gaulle à Gerstheim 67150.

**ASSEDIC** numéro unique 3949, Email: www.assedic.fr

**Centres médico-sociaux** : **Wissembourg** : Place des Carmes Tél.: 03 69 06 73 50

Assistante Sociale : Madame SCHMIDT Véronique sur RDV le jeudi matin de 9h à 12h au Centre Médico-Social de Lauterbourg 26, rue du Général Mittelhauser 67630 **Lauterbourg** : 03 69 06 73 76 Puéricultrice Tél.: 03 69 06 73 77 fax 03 88 94 66 56

**Cadastre** Haguenau Tél.: 03 88 53 26 26, ouvert tous les jours de 08h00 à 12h et 13h30 à 16h00.

**CARSAT** à la mairie de Seltz le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h uniquement sur RDV en téléphonant au 3960.

**C.I.C.A.S.** à la mairie de Seltz le 1er mercredi du mois. Tél.: 0 820 200 189

**Conciliateurs de justice** Permanences de M.HAAS Charles au local des permanences 21, rue de la pépinière à Wissembourg le lundi de 14h à 17h, et de M.Paul SCHEER à la mairie de Wissembourg le samedi de 9h à 12h (saisine gratuite résolution à l'amiable de litiges entre particuliers) Prendre RDV en téléphonant à la mairie de Wissembourg au 03 88 54 87 87

**Com.Com de la Plaine du Rhin** du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Tél. : 03 88 53 08 20

**C.R.A.V.** Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse à la mairie de Seltz, uniquement sur RDV. tél.: au 3960, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi du mois.



**Déchetterie** Lauterbourg 03.88.94.83.80-Wintzenbach 03.88.86.55.51 du mardi au samedi de 9h-11h45 et 14h-17h15

**Impôts** Centre de Wissembourg. de 08h30 à 12h et de 13h30 à 16h sauf le samedi. Fermé le mercredi et le vendredi après midi. Tél.: 03 88 54 18 90, Fax: 03 88 54 18 99 / adresse mail : sip-sie.wissembourg@dgfip.finances.gouv.fr

**Infobest Pamina** 2, rue du Gal Mittelhauser, 67630 Lauterbourg. le lundi 13h30 à 16h30, les mardis, mercredis et jeudis 08h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30, Tél.: 03 68 33 88 00 email: [infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu](mailto:infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu) site: [www.eurodistrict-regio-pamina.eu](http://www.eurodistrict-regio-pamina.eu)

**Mairie de Lauterbourg** : du lundi au jeudi de 8h à 12 h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 9h à 12h (pour les cartes d'identités + passeports).

**Office du tourisme** : Antenne de Seltz : 2, avenue du Général Schneider 67470 Seltz de septembre à mai du lundi au jeudi et le samedi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Antenne de Lauterbourg, Hôtel de ville 21, rue de la 1ère Armée, de septembre à mi-mai du lundi au vendredi 9h à 12h. Antenne de Mothern à la maison de la Wacht 7, rue du Kabach de septembre à mi-mai du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

**PLU** : pour consulter le PLU de Néewiller/L voici la nouvelle adresse : <http://posplu.bas-rhin.fr/?id=67315>

**Ramontage La Brosse d'Alsace** : **Bitz Ramontage** 6a, rue du Haut-Village Mothern. Tél.: 07 88 07 06 38 - bit-zalexandre@gmail.com permanence : lundi de 10h à 12h et jeudi et vendredi de 16h à 18h et Feisthammel Quentin 19, rue des faisans 67 120 Duttlenheim.

**Entreprise de ramontage** : **Giedinger SARL** 31, rue des Tilleuls 67470 Mothern Tél. : 03.88.94.39.54

**Servinor Alsace** aide à domicile - services à la personne Tél.: 03 88 53 98 76

**SMICTOM** : 54, rue de l'Industrie WISSEMBOURG / 03.88.54.84.00

**SOUS-PREF.DE Haguenau-Wissembourg accueil général** : du lundi au vendredi de 08h00-11h30 et les lundi après-midi de 13h00 à 15h30.

**Syndicat des Eaux** de Lauterbourg maison des services Tél.: 03 88 94 80 67, Fax 03 88 54 61 58

**Trésorerie** Seltz ouvert lundi, mardi, jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, mercredi et vendredi fermée.

**Urgences** : électricité 03 88 18 74 00 / gaz 0810 43 30 68 ; eaux usées 03 88 19 97 09

**Urbam Conseil** : Pig rénov'Habitat (mission de suivi-animation)03.29.64.45.19. Soutien à l'autonomie : CEP CICAT 03.88.76.16.50 ou de manière générale : Hôtel du département Place du quartier blanc 67964 STRASBOURG cedex 9– 03.88.76.67.67 fax : 03.88.76.67.97 mission aménagement, développement et emploi : secteur habitat et logement 03.88.76.63.01/logement@bas-rhin.fr